



AVENANT 1 A L'ACCORD CADRE C2008

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**PRESTATION DE LOCATION DE COURTE DUREE DE
CAMIONS BENNE A ORDURES MENAGERES A
CHARGEMENT ARRIERE
POUR LA DIRECTION DE LA GESTION DES
DECHETS DE GRAND CHAMBERY**

Entre :

Le pouvoir adjudicateur

GRAND CHAMBERY

Communauté d'Agglomération Grand Chambéry

Dont le siège social est situé 106 allée des Blachères – 73026 CHAMBERY Cedex

Représentée par Marie BENEVISE, Vice-présidente déléguée en charge de la gestion des déchets ménagers et de l'économie circulaire, par délégation du Président.

Et :

Le nouveau titulaire de l'accord cadre

La société LOCCA

Société au capital social de 67 371 €,

Dont le siège social est situé à 335 avenue Jean Guilton 17 000 la Rochelle, immatriculée au RCS de Boulogne sur Mer sous le numéro 433 599 032

Représentée par Madame Corinne COQUART, Gérante.

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

PREAMBULE

La SOCIETE BOM SERVICES est l'une des sociétés attributaires de l'accord-cadre à marchés subséquents n°C2008.

Cet accord cadre a été conclu pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} décembre 2020.

À compter du 1^{er} janvier 2024, BOM SERVICE ET AMV, filiales du groupe SEMAT ont fusionné pour créer la société LOCCA, qui demeure filiale du groupe SEMAT.

La société LOCCA se substitue donc dans l'ensemble des droits et obligations de la société BOM SERVICES, concernant l'accord-cadre à marchés subséquents n°C2008.

Le présent avenant a pour objet de transférer l'accord cadre susvisé à la SOCIETE LOCCA.

ARTICLE 1 OBJET DE L'AVENANT

L'accord cadre n°C2008 est transféré à la société LOCCA.

Les coordonnées de la société LOCCA sont les suivantes :
335 Avenue Guiton
17 000 La Rochelle

Identifiant SIRET : 433 599 032 00052
Code APE : 7739Z

Les règlements dus à la société LOCCA le seront sur le compte bancaire dont les coordonnées sont les suivantes (RIB en pièce jointe) :

Code Banque	Code Guichet	Numéro du compte	Clé RIB
30027	17536	00020008603	90

IBAN : FR76 3002 7175 3600 0200 0860 390

BIC : CMCIFRPP

ARTICLE 2 AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions de l'accord-cadre demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations du présent avenant.

À, le Pour la société LOCCA Madame Corinne COQUART, Gérante	À Chambéry, le Pour Grand Chambéry, Par délégation du Président, Marie BENEVISE Vice-présidente déléguée
--	---

PJ : - Kbis

- RIB
- Attestation de parution
- Situation au répertoire SIRENE